



Appel à Manifestation d'Intérêt « Quartier de gare en Provence-Alpes-Côte d'Azur » EN BREF...

(cette fiche ne saurait dispenser de la lecture du règlement de l'AMI et ne s'y substitue en aucun cas)

Les objectifs de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'objectif du présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) est d'établir un partenariat avec six sites pilotes pour conduire une expérimentation de ce dispositif.

Les candidats retenus conduiront, avec le soutien financier et technique de la Région, une **étude pré-opérationnelle permettant de concevoir le programme d'aménagement du quartier gare**. Ce programme devra permettre d'identifier :

- la formalisation un projet d'aménagement d'ensemble partagé,
- la nature des opérations et leurs modalités de réalisation,
- le volume des investissements nécessaires et le niveau d'engagement financier des partenaires,
- les procédures opérationnelles adéquates,
- le phasage des opérations contribuant au programme d'aménagement.

Critères de sélection

Le candidat devra produire :

- **une note succincte (de l'ordre de 5 pages hors documents graphiques)**
 - Présentation du contexte et des intentions d'aménagement du point de vue de l'intégration urbaine et, le cas échéant, de l'intensification urbaine.
 - Comment ce projet d'aménagement autour du PEM s'inscrit-il dans une démarche globale de développement durable ?
 - Quels sont les contours de ce projet à l'égard du PEM, en matière d'intermodalité (par exemple l'articulation de la desserte régionale du PEM avec le réseau de transport local) et du point de vue de l'implantation de services ?
 - Quelles conditions seront réunies pour assurer la faisabilité de la démarche, notamment concernant les modalités de gouvernance du projet ?
- **Un plan permettant d'appréhender la situation du site à l'échelle de la commune (1/10 000°)***
- **Un plan d'appréhender l'organisation du quartier ou du secteur gare (1/5 000° ou 1/2 500°)***
- **un extrait des documents d'urbanisme (POS/PLU/SCOT en cours ou en révision) et des documents de planification (PLH/PDU en cours ou en révision) permettant de décrire le positionnement ainsi que le rôle de la gare et du quartier gare dans la stratégie d'aménagement du candidat.**

Ainsi que :

- **une lettre formalisant, pour cet acte de candidature, l'association de la commune à l'EPCI dont elle fait partie. Cette lettre sera signée par les deux exécutifs.**

* Ces échelles sont données à titre indicatif

Ces éléments constitutifs du dossier de candidature doivent permettre à la Région de procéder à une analyse fondée sur **trois critères** :

- **le projet transport** (site desservi par le TER ou plusieurs LER avec un projet de renforcement des fonctionnalités d'intermodalité et de rabattement, ou d'amélioration du bâtiment voyageur, ou de renforcement de l'offre de transport)
- **l'opportunité urbaine** (prise en compte des objectifs de la politique régionale [mobilités douces/accessibilité aux TC/qualité de l'air/densification/mixités/énergie/déchets...]). Le candidat pourra préciser les actions foncières qu'il a déjà engagées sur son territoire)
- **les modalités d'organisation** (étude pré-opérationnelle en maîtrise d'ouvrage locale > nécessité pour le candidat de traduire au travers des modalités gouvernance et de pilotage sa volonté de s'engager dans cette démarche partenariale avec la Région)

Ces critères de sélection sont une traduction des objectifs visés par l'appel à propositions « augmenter le report modal sur les transports collectifs » proposé dans le cadre du **programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020** (Axe 3 : OT4-PI4) et **dans lequel les candidats pourront s'inscrire pour cofinancer l'étude pré-opérationnelle.**

Ce programme devra évidemment porter une **démarche de développement durable globale. Le cahier des charges de l'étude pré-opérationnelle en sera le garant**

Accompagnement financier

La Région et le FEDER contribueront au financement de l'étude pré-opérationnelle à hauteur de 70% avec un plafond de l'intervention fixé à 200 K€.

Dans le cas où le candidat remplit les conditions pour mobiliser le FEDER, le candidat s'engage à présenter un dossier de demande d'aide dans le cadre de l'appel à propositions du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 (Axe 3 : OT4-PI4 « Augmenter le report modal sur le transport collectif »).

Dans tous les cas, il reviendra donc au maître d'ouvrage de contribuer à hauteur de 30% au plan de financement de l'étude pré-opérationnelle.

Calendrier

Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt : **1^{er} juillet 2015**
Clôture de l'Appel à Manifestation d'Intérêt : **30 septembre 2015**
Communication des sites sélectionnés : **Novembre 2015**

Le choix du prestataire pour réaliser cette étude pré-opérationnelle devra être **effectif dans un délai de 6 mois** à compter de la date à laquelle la candidature aura été retenue. La région attend les premiers résultats de ces études pour la fin de l'année 2016.

Modalités de dépôt de candidature

L'ensemble des informations et documents relatifs au présent Appel à Manifestation d'Intérêt **sont téléchargeables sur la plateforme de la Direction de l'Aménagement et de l'Habitat**

<http://pas.regionpaca.fr>

Le dossier de candidature (note, plan, extraits des documents d'urbanisme et de planification), accompagné de la lettre co-signée par la Commune candidate et l'EPCI auquel elle appartient, pourra être déposé en ligne sur le site ci-dessus ou adressé par mail à l'adresse suivante :

saeu@regionpaca.fr

au plus tard le 30 septembre 2015.

Le candidat pourra utiliser cette adresse mail pour demander des renseignements complémentaires sur la compréhension de l'AMI ainsi que sur le montage du dossier de candidature.